



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE - FIN DE L'ÉPISODE DE LA PROCÉDURE D'ALERTE.

à Pau, le 13 février 2023

Au regard des informations transmises par ATMO NOUVELLE AQUITAINE, l'association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air en Nouvelle Aquitaine, l'épisode de pollution atmosphérique aux particules en suspension (PM10) est terminé.

Les mesures décidées le **12/02/2023** par M. le préfet en lien avec cet épisode de pollution par arrêté préfectoral du **12/02/2023** ne sont plus actives.

Les recommandations sanitaires et comportementales diffusées par M. le Préfet ne sont plus actives.

L'état de la qualité de l'air est disponible sur le site [internet : www.atmo-nouvelleaquitaine.org](http://www.atmo-nouvelleaquitaine.org)

Pour en savoir plus, consultez le site internet : www.atmo-nouvelleaquitaine.org ou contactez le 05 56 24 35 30.

Cabinet du préfet

Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle

Tel : 06 26 14 12 79

Mél : pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Astreinte communication en soirée, de 18h30 au lendemain 8h
et le week-end, du vendredi 18h30 au lundi 8h, merci de contacter :

Tel : 06 15 20 31 38

Mél : pref-astreinte-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

2 rue du Maréchal Joffre, 64 021 Pau Cedex

Tel : 05 59 98 24 24

www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr

@prefet64    